



N° d'affichage : **SEC/2019/07/07**
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

Membres en exercice :	27
Membres présents :	18
Suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 décembre 2019, suite à la convocation du 11 décembre, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er} 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France, GOUBIN Fred (*arrivé à 19h16*) (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur APPOLINAIRE Lionel*), (2^{ème} adjoint),

Sont absents : MANIOC Alain, PHILETAS Christina, ALIDOR Fritz, SABAS Sydney MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : **Directrice Générale des Services :** Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Deshaies, le **20 Décembre 2019**

Le Maire


Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESCRIME CLUB DESHAIES

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, outre l'accompagnement logistique de la Commune (salle, matériels, récompenses en nature, transports, équipements divers, etc.) une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du Territoire et à la cohésion sociale.

Ces subventions sont donc des concours volontaires de la collectivité à des associations régies par la loi 1901.

Considérant le rôle prépondérant que joue l'association « **ESCRIME CLUB DE DESHAIES** » à savoir organiser, développer l'enseignement et la pratique du sport auprès des jeunes Commune,

Considérant les résultats encourageants déjà enregistrés et de la saison prometteuse.

Dispositif décisionnel



N° d'affichage : **SEC/2019/07/07**
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;
Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019
Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,
Considérant l'intérêt local qui se rapporte aux actions menées, au regard du nombre d'adhérents,
Considérant le rôle prépondérant que joue l'association « **ESCRIME CLUB** »,
Considérant l'avis émis par la Commission finance réunie 12 Décembre 2019
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'ALLOUER au titre de l'exercice 2019 une subvention de **6 000 €** à l'association « **ESCRIME CLUB DE DESHAIES** »

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : DE DONNER pouvoir au Maire pouvoir pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération

Article 4 : Madame le Maire et le Trésorier Payeur sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **20 Décembre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
Le Maire


[Signature]
Jeanny MARC